



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'Etat

Paris, le 21 FEV. 2019



Monsieur,

La Collectivité Territoriale de Martinique et le Parc naturel régional de la Martinique portent avec détermination le projet d'inscription des « Volcans et Forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique » sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Il s'agit d'un projet ambitieux visant à faire reconnaître devant la communauté internationale la valeur universelle exceptionnelle de ce territoire, à garantir son intégrité et sa préservation pour les générations futures.

Je salue votre engagement et votre implication personnelle à faire avancer ce projet et je vous réitère tout mon soutien pour l'inscription sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial.

Vous savez néanmoins que, conformément à la procédure adoptée par le Comité du patrimoine mondial, le dépôt des candidatures est limité à un dossier par État par an. Le dossier déposé en janvier 2019 au nom de la France est celui du bien culturel « Phare de Cordouan », suivant les recommandations du Comité français du patrimoine mondial du 23 octobre 2018.

Je suis conscient que la décision de ne pas déposer le dossier de la Martinique dès cette année peut générer une déception, mais je tiens à vous signifier mon complet soutien pour vous aider à faire de cette ultime étape une opportunité qui permettra de consolider le dossier de candidature en vue de l'inscription.

Monsieur Louis BOUTRIN
Conseiller territorial de Martinique, Président du
Comité du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional
de la Martinique
Maison du Parc - Annexe Monsigny Avenue des
Caneficiers
B.P. 437 SAINTE-CATHERINE
97200 FORT-DE-FRANCE

Ce dossier présente en effet un fort potentiel, il est en synergie avec la stratégie du Comité du patrimoine mondial qui vise à rééquilibrer la Liste du patrimoine mondial en faveur des biens naturels, en particulier dans les régions sous-représentées comme les Caraïbes.

Aussi, je suis convaincu que les prochains mois seront mis à profit pour finaliser le travail considérable déjà réalisé par la Collectivité et le Parc naturel régional et ainsi aboutir à un dossier de candidature complet et robuste, qui pourra être soumis à l'évaluation internationale.

Mes services sont mobilisés afin de vous accompagner dans cette ultime étape tout au long de l'année 2019, selon la proposition de programme de travail suivante :

- dans un premier temps (d'ici la fin du mois de février) : finalisation de la mise au format Unesco du dossier de candidature et identification des lacunes ou parties à compléter ;

- dans un second temps (1^{er} et 2^e trimestres) : ateliers ou séances de travail conjoint sur le plan de gestion et sur la rédaction finale des sections fondamentales du dossier de candidature ;

- avant le 30 septembre 2019 : transmission du dossier de candidature au Centre du patrimoine mondial de l'Unesco pour vérification de sa complétude ;

- jusqu'à la fin de l'année 2019 : ultimes modifications au dossier de candidature, en vue de son dépôt auprès du Centre du patrimoine mondial avant le 31 janvier 2020.

J'ai d'ores et déjà sollicité le ministre de la Culture et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour que la candidature des « Volcans et Forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique » soit retenue en priorité pour le prochain dépôt en janvier 2020. Je peux vous assurer que mon ministère défendra avec force ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus sincères

Bien à vous,



François DE RUGY